

Assurance des sociétés à capital de risque et à capitaux privés

Une poursuite peut représenter une menace pour la sécurité financière des administrateurs, des dirigeants et des membres clés d'une société à capital de risque. Peu importe le secteur d'activité dans lequel le capital est investi – biotechnologie, produits pharmaceutiques, environnement ou agroalimentaire –, ces investissements de capital de risque imposent de lourdes responsabilités à ceux qui en ont la charge.

Intact Compagnie d'assurance possède l'expertise pour offrir une vaste gamme de solutions en mesure de protéger ces entités contre les risques particuliers que comportent les investissements de capital de risque et la responsabilité de gestion à laquelle elles doivent faire face.

Points saillants des garanties

Notre assurance des sociétés à capital de risque et à capitaux privés est un contrat modulaire qui regroupe les formulaires contenant les couvertures suivants en un seul contrat d'assurance :

- responsabilité civile des sociétés à capital de risque et à capitaux privés
- responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi (y compris la responsabilité civile découlant du directorat extérieur)
- responsabilité civile des fiduciaires
- responsabilité professionnelle des avocats à l'emploi
- assurance violence en milieu de travail (couverture des frais)

Chacune de ces couvertures est conçue pour être émise ensemble, séparément ou en combinaison afin de donner à vos clients la flexibilité nécessaire pour personnaliser la couverture avec des montants de garantie dédiés ou partagés entre les différentes couvertures d'assurance responsabilité civile.

Principales caractéristiques

- Protection mondiale
- Définitions élargies procurant une flexibilité nécessaire afin de combler les divers besoins des différentes structures de sociétés à capital de risque et à capitaux privés
- Contrat entièrement non annulable et non résiliable (sauf en cas de non-paiement de la prime)
- Couverture automatique des filiales acquises et constituées et aucun seuil d'acquisition
- Divisibilité complète de la couverture de chaque personne assurée et disposition de présomption de connaissance limitée au chef de la direction, au chef des finances, au commandité ou à un membre de la direction - pour la couverture de l'entité
- Allocation de 100 % des frais de défense et d'enquête préalable avec une indemnité, en proportion des exposés économiques et juridiques des parties
- Préavis de 90 jours en cas de non-renouvellement et après la fin de la période d'assurance pour présenter un avis de réclamation
- Les frais de défense englobent les frais associés à des services-conseils en matière de preuve électronique

Couverture d'assurance de la responsabilité civile des sociétés à capital de risque et à capitaux privés

Couverture pour répondre aux besoins des sociétés à capital de risque et à la responsabilité associée à la gestion des investissements, notamment la détention de positions au sein de sociétés de portefeuille afin de protéger les actifs des organisations, les actifs personnels, leurs cadres supérieurs, administrateurs, dirigeants, directeurs, employés et toutes les autres fonctions exercées au sein de divers comités ou conseils consultatifs. Quelques points saillants :

- La définition élargie d'Investissement en capital de risque comprend notamment : des conseils en matière de finance et d'investissement et des services de gestion, d'administration, de consultation et de surveillance du rendement des fonds.
- Couverture des dépenses découlant de la préparation et de la réponse à une enquête préalable à une réclamation, incluant tout sujet relatif aux valeurs mobilières.
- Couverture des personnes détenant le contrôle et des porteurs de titres vendeurs pour les principaux intervenants qui participent à l'exécution des stratégies de placement.
- Garantie relative au départ de membres de la direction d'une entité extérieure qui vise les personnes assurées dont les services cessent auprès de conseils d'administration ou de sociétés de portefeuille extérieurs.
- Couvertures offertes : Complément à la Garantie A, garantie subséquente, couverture des administrateurs et dirigeants à la retraite, garantie relative aux frais de protection des membres de la direction, garantie visant les frais d'enquête relatifs à une action oblique d'un porteur de titres, garantie relative aux frais de gestion de crise, garantie visant les frais d'enquête relatifs à une réclamation et bien plus.

Couverture d'assurance responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi visant les sociétés à capital de risque et à capitaux privés

Protège la société et ses administrateurs, dirigeants, chef du contentieux, gestionnaires de risque, employés, employés dont les services sont loués et bénévoles contre un large éventail de poursuites en matière de pratiques d'emploi. Quelques points saillants :

- Garantie responsabilité civile découlant du directeur extérieur visant les administrateurs et les dirigeants, les employés et autres personnes assurées qui siègent au conseil d'administration d'une société extérieure à but lucratif ou à but non lucratif.
- Assurance complémentaire pour les indemnités de départ avec clause d'obligation de moyens.
- Définition élargie d'employé, notamment en ce qui a trait à la garantie visant les entrepreneurs indépendants.
- Réclamations à l'égard de tiers comprenant les réclamations des postulants, des représentants, des clients et des fournisseurs.
- Garantie relative aux frais de gestion de crise liée à l'emploi.
- Garantie relative à l'embauche ou à l'hébergement illégal.

Couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires

Protège la société et ses dirigeants, le régime d'avantages sociaux des employés et les fiduciaires des régimes de retraite et les autres régimes d'avantages sociaux parrainés par la société. Quelques points saillants :

- Protection du constituant intégrée au formulaire Couverture d'assurance responsabilité civile des fiduciaires.
- Amendes et pénalités découlant des programmes de divulgation volontaire administrés par les autorités fiscales ou d'autres résolutions de conformité volontaire ou programmes de règlement volontaire – protection mondiale.

- Couverture des frais afin de réduire au minimum les effets d'un événement ayant causé des préjudices publics importants à l'organisation ou au régime assuré.
- Garantie sous-limitée relative aux pénalités civiles et fiscales imposées à l'organisation ou au régime et découlant d'une violation de toute loi en vigueur.

Couverture d'assurance responsabilité professionnelle des avocats à l'emploi

Couverture pour les avocats employés (retraités, à l'emploi, sous contrat de manière indépendante et de manière temporaire) ou leurs équivalents et pour ceux qui travaillent sous la direction d'un avocat, tels que les techniciens juridiques, les adjoints juridiques et les notaires. Quelques points saillants :

- Services professionnels comprenant notamment le travail bénévole, les services juridiques d'appoint, les services personnels pour les dirigeants et les services juridiques fournis au sein d'une entité extérieure.
- Garantie relative aux frais de remplacement du chef du contentieux comprend notamment la publicité pour le remplacement, les frais de déplacement pour une entrevue, la vérification des antécédents et les frais de rédaction d'un nouveau contrat de travail.

Couverture d'assurance violence en milieu de travail

Garantie pour couvrir les frais, l'interruption d'affaires, ou la perte de vie découlant d'une menace de force mortelle ou du recours à la force mortelle ou de toute conduite démontrant une intention de causer un préjudice à un employé, à un dirigeant ou à un invité sur les lieux de travail de l'organisation. Quelques points saillants :

- Frais couverts – services en relations publiques, de consultation et de sécurité, analyse médico-légale, salaire de l'employé blessé ou de son remplaçant à concurrence de 90 jours, frais de réadaptation, médicaux et de consultation.
- Garantie pour couvrir les frais en cas de suspension des activités d'affaire – perte de revenu d'entreprise.
- Perte de vie – paiement au bénéficiaire de la victime.

Avantages Intact Assurance

- Équipes de souscripteurs comptant une vaste expertise à l'échelle nationale et locale.
- Approche modulaire qui permet la personnalisation de la solution offerte au client, notamment les garanties relatives à la responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi, à la responsabilité civile des fiduciaires, à la responsabilité des avocats à l'emploi et à l'assurance violence en milieu de travail.
- Notre stabilité financière – Cote de solidité financière A+ (supérieure) décernée par A.M. Best et cote A1 décernée par Moody's¹.
- Des options de paiement souples.
- Service 24/7 Réclamations et expertise à l'interne pour gérer ces risques particuliers.

Communiquez avec votre équipe de souscripteurs locale :

Ontario et Atlantique

d&o.ontario@intact.net

BC, Alberta, Saskatchewan et Manitoba

d&o.west@intact.net

Québec

spec@intact.net



Pour en savoir plus sur ces solutions ou d'autres solutions spécialisées, consultez le portail courtier.